



 **RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante :

**Action de formation**

## L'ÉVALUATION DU DANGER EN PROTECTION DE L'ENFANCE © 2022

### PUBLICS :

Tout professionnel concerné par la protection de l'enfance.

### OBJECTIFS DE LA FORMATION :

- Évaluer précisément les facteurs de risques (d'un point de vue social, psychologique, économique, de la santé) ou les éléments cliniques spécifiques des mauvais traitements.
- Identifier les principales dimensions à considérer dans l'évaluation des capacités parentales.
- Améliorer la qualité des décisions relatives à l'orientation, en réduisant les délais des évaluations dans le respect des usagers et de leurs droits.
- Examiner les résonances affectives des professionnels liées aux situations de violences intrafamiliales.

### ANIMÉE PAR :



Eric Binet est formateur, psychologue clinicien, psychothérapeute, Docteur en Sciences de l'Éducation et docteur en psychologie, il est maître de conférences à l'École des Psychologues Praticiens. Il intervient depuis plus de vingt ans en formation continue dans le champ de la protection de l'enfance. Il est l'auteur de nombreuses publications.

### POINTS FORTS DU PROGRAMME :

- **Du concept de « maltraitance » au concept de mineur en danger « grave et manifeste » ou « en risque de l'être »**
  - Nos représentations actuelles et passées des violences, du danger.
  - Quelle démarche d'observation nationale, épidémiologique ?
  - Spécificités des violences physiques, psychiques et sexuelles et des négligences graves
  - Le Syndrome de Münchhausen par procuration, le Syndrome du Tourniquet, le Syndrome d'Aliénation Parentale : de nouvelles formes de mauvais traitements ?
  - Situations de mineurs en danger ou en risque de l'être : controverses et visibilité.
- **Psychodynamique de la dysparentalité et retentissements sur le mineur (et l'intervenant social)**
  - Comment évaluer les troubles de la parentalité, les ressources propres d'une famille ?
  - e la détection précoce chez les moins de 5 ans (entre le possible, le probable et dans l'aide à la décision.

## POINTS FORTS DU PROGRAMME (suite) :

- **Les actions d'évaluation**
  - Les éléments clefs : Qui ? Où ? Quoi (à quel niveau) ? Quand (jusqu'à quand)? Comment (à partir de quel référentiel) et pourquoi ?
  - Les différents niveaux de l'évaluation : contexte familial et environnemental, relations parents/enfants, état de l'enfant.
  - Quelle place pour une réflexion éthique à partir de nos représentations sociales de l'évaluation ?
  - Quid de la détection précoce chez les moins de 5 ans (entre le possible, le probable et l'avéré).
- **Le rôle des professionnels sociaux et médico-sociaux entre travail en équipe et travail en réseau**
  - Entre préparation et accompagnement, quelques modalités pratiques d'intervention dans l'aide à la décision.
  - Les répercussions des violences sur mineurs sur les professionnels, les réactions émotionnelles internes et les contre-attitudes.
  - Comment comprendre les crises entre professionnels, les crises interinstitutionnelles.

## METHODOLOGIE / MOYENS PEDAGOGIQUES :

- Présentation théorique, avec vidéos
- Etude de cas, travail en sous-groupes
- Supports pédagogiques, quizz

## REGLES DEONTOLOGIQUES :

Tout travail de formation s'inscrit dans le principe de confidentialité nominative des échanges qui ont lieu dans le groupe et qui engage tout participant.

## DISPOSITIF D'EVALUATION DE LA FORMATION :

Le recueil des attentes des participants permet un éventuel réajustement du programme. Point d'étape et synthèse faite par l'intervenant avec le groupe à la fin de chaque séquence. Une évaluation « à chaud » est effectuée le dernier jour, elle se réalise en deux étapes, une écrite sous la forme de Quizz (QCM) et l'autre orale.

## MODALITES D'INSCRIPTION :

Les inscriptions se font au plus tard 1 mois avant la formation. Le nombre de places étant limité, nous vous conseillons de vous inscrire au plus tôt Les inscriptions se font par mail ou par courrier et seront enregistrées après réception du:

- Bulletin d'inscription ou la convention de formation signée
- Le règlement intégral au moment de l'inscription (si inscription individuelle)
- Un accord de prise en charge de la formation si elle est financée par une personne morale

Les participants reçoivent une confirmation d'inscription par mail et une convocation au plus tard 8 jours avant le début de la formation.

Code : PROG FPEPEA	Date de création : 9/2020	Date d'actualisation : 12/2021	Valideur : Eric Binet
--------------------	---------------------------	--------------------------------	-----------------------

## LIEU :

Formation en présentiel : La formation peut se dérouler en INTRA ou en INTER en France, Belgique, Suisse, Luxembourg.

Formation en ligne : Formation à distance par Zoom

## HANDICAP :



- Si vous êtes en situation de handicap et nécessitez un aménagement spécifique pour suivre une formation, merci de contacter Eric Binet, [contact@fpepea.fr](mailto:contact@fpepea.fr)

## CONDITIONS FINANCIERES :

### Formation INTER :

- **Prise en charge individuelle** : En fonction de la durée de la formation les inscriptions par journée la prix/ jour varie entre 150 et 250 euros.
- **Prise en charge par une personne morale** : En fonction de la durée de la formation les inscriptions par journée la prix/ jour varie entre 200 et 350 euros.

### Formation INTRA :

- **Prise en charge par une personne morale** : Les structures souhaitant organiser une formation dans leurs locaux peuvent contacter Eric Binet, [contact@fpepea.fr](mailto:contact@fpepea.fr), afin d'établir un devis qui tiendra compte :
  - De la durée de la formation et des horaires choisis (majoration en soirée et WE)
  - Du nombre de personnes inscrites,
  - Des frais de déplacements,

**Tarif préférentiel** : un tarif préférentiel est proposé pour les formations INTER lorsque les inscriptions interviennent 6 mois l'avance. La date retenue est indiquée sur les formations programmées.

## REGLEMENTS

### Formation INTER :

- **Prise en charge individuelle** : par virement, chèque ou Paypal.
- **Prise en charge par une personne morale** : par virement au plus tard 1 mois après la fin de la formation.

### Formation INTRA :

- **Prise en charge par une personne morale** : par virement au plus tard 1 mois après la fin de la formation.

Code : PROG FPEPEA

Date de création : 9/2020

Date d'actualisation : 12/2021

Valideur : Eric Binet